



Edito : « Plumés »... et heureux???...

« Et l'on dit que ce que l'Etat fait directement lui coûte cher! C'est possible mais ce qu'il fait faire le ruine, l'asservit et le corrompt »... cette déclaration de Jean JAURES raisonne d'une vraie modernité à l'heure où un gouvernement de gauche emboîte le pas d'un gouvernement de droite pour continuer son œuvre de destruction de notre Administration. La « MAP » remplace la « RGPP » mais ses effets sont les mêmes. Les réorganisations se multiplient là où les emplois diminuent, dans notre département comme ailleurs.

Le 25 novembre dernier, une journée d'action était programmée et l'intersyndicale des Landes avait appelé à un rassemblement devant la DDFIP puis à la Préfecture... 30 agents se sont déplacés pour constituer au final une « grande délégation » reçue par M MARQUE en l'absence de M RAVON, retenu par des « obligations » en Guyane...

Le nombre de « manifestants » n'aura pas été plus glorieux que le taux de grévistes et la chose nous interpelle... Nous restons convaincus de l'actualité de la déclaration de Jean JAURES, mais une mobilisation aussi faible ne permettra jamais de faire tomber les barrières de l'autisme politique.

2013 sera-t-elle une année de sursaut et de progrès ou une nouvelle année de renoncement ?

C'est tous ensemble que nous apporterons la réponse, pourvu qu'elle soit à la hauteur des enjeux...

Combativité, Solidarité, Unité et Réussite, voilà nos vœux les plus sincères pour cette nouvelle année !!



SOMMAIRE :

- Edito ;
- CTL du 7 janvier 2013 ;
- Entretien Notation ;
- Tenue de soirée ;
- Pensée du jour ;
- Mots croisés.

CTL du 7 janvier 2013



Comme leurs instances nationales, les organisations syndicales des Landes ont boycotté le CTL emplois du 07/01/2013.

Ci dessous la synthèse de la mise en oeuvre des suppressions d'emplois et du plan de requalification au niveau départemental, ainsi que la déclaration commune qui a été lue au Président avant que les Organisations Syndicales ne quittent, unies, la salle :

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

Filière Fiscale :

- 1 emploi A EDRA ;
- 1 emploi B au SIE Dax Nord Ouest ;
- 1 emploi C au SIP-SIE Morcenx ;

Filière Gestion Publique :

- 1 emploi A au Pôle Pilotage et Ressources ;
- 1 emploi C ERD ;
- 1 emploi C en direction au Pôle Gestion Publique, service Dépôts de Fonds et Services Financiers

PLAN DE QUALIFICATIONS

1) PQM de B en A :

Création de 2 emplois de cadres A financés par la suppression d'un emploi B dans ces mêmes services

- 1 emploi de cadre A filière Gestion Fiscale au SIP de Dax Nord Ouest ;
- 1 emploi de cadre A filière Gestion Publique à la Paierie départementale.

2) PQM de C en B :

10 requalifications de C en B, 3 dans la filière fiscale, 7 dans la filière gestion publique.

- 1 emploi B à la Conservation des Hypothèques de Dax ;
- 1 emploi B à la Conservation des Hypothèques de Mont de Marsan ;
- 1 emploi B au SIE de Mont de Marsan ;
- 1 emploi B à la trésorerie hospitalière de Dax ;
- 1 emploi B à la Trésorerie de Dax aggro ;
- 1 emploi B au Centre des Finances Publiques de Roquefort ;
- 1 emploi B au Centre des Finances Publiques de Sabres ;
- 1 emploi B au Centre des Finances Publiques de Geaune ;
- 2 emplois B au Centre des Finances Publiques de MONT de MARSAN.

Ci-après la déclaration intersyndicale lue à M RAVON :

Déclaration commune
des organisations syndicales
CTL du 7 janvier 2013

Monsieur le Président,

Manifestement, dans notre administration, « le changement » c'est pour la saint glinglin.

Les budgets, qu'ils soient « de droite » ou « de gauche », se suivent et se ressemblent.

Ce ne sont que des occasions pour les différents gouvernements de tailler dans les effectifs de fonctionnaires et dans les moyens de fonctionnement des services publics, sans parler (mais est-il encore possible de le faire ?...) du pouvoir d'achat qui est amputé chaque année par une stagnation de la valeur du point d'indice et d'une hausse de notre cotisation retraite qui se traduit par l'abaissement des conditions de vie des agents.

Passer de la RGPP à la MAP est un changement sémantique. La poursuite de cette politique dévastatrice d'emploi impliquera pour nous, davantage de difficultés à effectuer nos missions, de surcharge de travail, des conditions de travail encore plus dégradées, des conditions d'accueil du public encore plus insupportables, et pour tous les services, pour tous les agents, pour tous VOS agents, Monsieur le Président, encore plus de peines.

L'interminable déclinaison de la saignée annuelle des effectifs est depuis trop longtemps intolérable. Nous ne l'avons jamais acceptée, depuis plusieurs CTL nous tirons vainement le signal d'alarme ! Ce n'est plus possible Monsieur le Président. Les services ne vont plus pouvoir fonctionner et faire face aux tâches toujours plus nombreuses qui leur incombent, et qui sont à répartir sur toujours moins de personnes pour les accomplir.

L'orientation gouvernementale de la politique non prioritaire sur certains services publics dont le nôtre au Ministère des Finances entraîne d'ores et déjà un danger sur l'avenir de nos missions, dont vous êtes, Monsieur le Président, le premier responsable dans le département.

Face à ce constat, rien ne pourra calmer notre indignation, Et une colère froide monte en nous.

Six suppressions « nettes » de postes à la DDFIP 40, ce ne saurait être, Monsieur le Président, considéré par les agents comme une « bonne nouvelle ».

Cette année, pour la première fois dans notre département « tous les grades sont touchés » par les suppressions de postes.

Nous ne pouvons que constater la dose de cynisme qui consiste à ce qu'effectivement « tous les grades soient touchés », mais certains le sont plus que d'autres, en effet 13 postes de cadre C sont encore supprimés.

Ce ne sont pas les audits, ni les regards fixés de nos cadres ++ sur des objectifs dont la nécessité reste à prouver qui vont nous expliquer comment faire notre travail avec des effectifs en chute libre .

De qui se moque-t-on, Monsieur le Président ? Les organisations syndicales n'ont elles pas raison lorsqu'elles dénoncent « l'armée mexicaine » qu'est devenue la Direction Départementale des Finances Publiques ?

Et puis, Monsieur le Président, comment ne pas aborder les sombres perspectives qui pèsent sur tous les services dont les effectifs implantés ne correspondent plus à la charge réelle des missions, situation reconnue par notre précédente Directrice Départementale devant l'ensemble des Organisations Syndicales ?

La situation plus que critique des services de la conservation des hypothèques qui ont plus de six mois de retard, génèrent de nombreux contentieux alourdissant la tâche des SIP, sans compter les organisations ponctuelles de pôle téléphonique où l'on vide les services pour répondre au coup de feu, et pendant ce temps là, le travail s'entasse sur les bureaux.

De plus la fermeture programmée de la Trésorerie de Montfort en Chalosse va réduire un peu plus notre réseau déjà amputé de dix structures depuis 2008, sans compter les menaces qui pèsent sur les Trésoreries de Geaune, Amou, Hagetmau etc.

L'administration ferait mieux d'employer « ses cadres ++ » à apporter un soutien technique et moral aux agents, notamment par la préparation de notes de services facilitant et harmonisant le travail. Notre postulat est le suivant : aux Finances Publiques, les emplois sont socialement utiles et budgétairement rentables. Prétendre sortir de la crise en les supprimant est incohérent et contre-productif. Présenter le regroupement de services déjà exsangues comme une amélioration des conditions de travail est tout simplement une escroquerie supplémentaire.

Monsieur le Président,

En mai 2012, un choix s'est exprimé dans les urnes pour le changement. La poursuite de la politique du gouvernement précédent fait que, pour nous, la refuser devient un devoir.

C'est pourquoi les représentants du personnel, toutes organisations syndicales unies, vous déclarent solennellement qu'ils refusent de siéger à ce CTL de suppressions d'emplois.

La seule réponse à ces projets sera le combat des personnels unis avec leurs Organisations Syndicales.



I have a Dream...

L'entretien notation arrive en 2013 !!

Le système d'évaluation notation issu du décret du 29 avril 2002 va être remplacé, dès 2013, par un « entretien professionnel » (décret n°2010-888 du 28 juillet 2010).

Cet « entretien professionnel » va introduire un certain nombre de modifications dans la procédure de notation.

A) La note chiffrée

Tout d'abord, la note chiffrée va disparaître. Même si les majorations ou les réductions d'ancienneté existeront toujours nous allons perdre un point de repère important.

Le tableau « profil croix » est remis au goût du jour car, si ce procédé existait toujours dans la filière gestion publique, il avait été abandonné depuis 2002 dans la filière fiscale. Ce tableau « profil croix » apportera une synthèse drastique à l'appréciation de la valeur professionnelle et de la manière de servir de l'agent. Cinq cases (Insuffisant/Moyen/Bon/Très Bon/Excellent) vous évalueront sur vos « connaissances professionnelles de l'emploi occupé », vos « compétences professionnelles » et votre sens du « service public » ainsi que, pour les agents d'encadrement, sur votre « capacité à organiser une équipe » et votre « capacité à définir et à évaluer des objectifs ». Une appréciation générale sera ensuite formulée.

Autre nouveauté pour la filière fiscale, la procédure sera dématérialisée sur l'application EDEN/RH, l'agent ayant accès à son espace personnel pour chaque phase de procédure.



B) L'entretien

L'entretien sera obligatoirement proposé à l'agent mais ce dernier pourra refuser d'y participer. Il sera conduit, comme aujourd'hui, par le supérieur hiérarchique. Il portera sur les points suivants :

- résultats obtenus ;
- objectifs assignés ;
- manière de servir ;
- acquis de l'expérience professionnelle ;
- besoin de formation ;
- perspectives d'évolution professionnelle.

Un compte rendu reprendra les éléments visés supra accompagné du tableau « profil croix » et une appréciation générale sera ensuite formulée.

A l'issue de l'entretien l'agent sera informé de l'attribution d'une majoration ou d'une réduction d'ancienneté.

C) Les réductions ou majorations d'ancienneté

Les réductions ou majorations d'ancienneté sont toujours calculés sur la base de 90 mois à répartir pour cent agents. La réduction maximale est de 3 mois et la minimale d'un mois. Une réduction de deux mois est instaurée et la DGFIP a décidé que 70% des agents pourront se voir attribuer une réduction, soit 50% pour une réduction d'un mois et 20% pour une réduction de deux mois.

Les réductions de 3 mois ne pourront être attribuées qu'à titre exceptionnel par l'administrateur général mais en respectant globalement le capital mois.

Des majorations de cadence (sanctions) de 1, 2 ou 3 mois peuvent être appliquées. Et les mentions d'alerte et d'encouragement sont reconduites (+0,01 et -0,01).

Important : les recours à la notation évoluent également. Ainsi, si vous contestez votre compte rendu d'entretien ou la réduction d'ancienneté proposée vous devez **OBLIGATOIREMENT** exercer un recours hiérarchique auprès du supérieur hiérarchique du notateur. Le recours doit être fait dans les 15 jours de la notification par écrit. L'agent peut solliciter un entretien à cette occasion et se faire accompagner par un tiers de son choix (contrairement à l'entretien initial toujours individuel).

Ce n'est qu'ensuite que vous pouvez avoir recours à la CAPL de notation puis la CAPN.



« TENUE DE SOIREE »

G.D. 65 ANS acteur français, B.B. sans âge, actrice française, M.L. 70 ans homme d'affaires français souhaitent quitter notre beau pays, au motif que les impôts y deviendraient trop lourds... ce choix est bien intéressant.

Sans doute mûris par l'âge et l'expérience, ils nous prouvent que la saison n'est pas à la générosité. Marqués dans leur jeunesse, comme beaucoup, par mai 1968, le spectre d'un projet solidaire ne les hante plus et la fréquentation des grands de ce monde les éloigne de la populace et de ses revendications sans doute trop alimentaires pour eux.

Mais ne leur jetons pas la pierre trop facilement, Mme PARISOT, cheftaine du MEDEF étant bien compréhensive à leur égard. La situation de nos héros nationaux est largement partagée par des sportifs de haut niveau - à tout point de vue- et des adhérents de l'association dirigée par MME PARISOT.

Le Conseil constitutionnel, dans sa grande sagesse - expression convenue mais toujours vérifiée - a lui aussi apporté sa contribution en recalant le projet de taux d'imposition à 75% pour les revenus supérieurs à un million d'euros... décision qui a « soulagé » le Président de la République.

Ceci nous permet de faire un tour d'horizon, certes trop rapide, du comportement de nos élites en période de crise. Huit à neuf millions de personnes vivent dans la précarité et quelques milliers de nos soldats connaissent l'angoisse et se confrontent à la mort en notre nom. Mais vous l'avez compris, ce qui compte, au bout du bout c'est que les possédants, les intellectuels à leur solde, les figures de proue de ce monde merveilleux ne soient en rien responsables et surtout pas redevables à l'égard de la communauté...



« L'Abondance est le fruit d'une bonne Administration » Jean JAURES

MOTS CROISES

	A	B	C	D	E	F	G	H
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								

HORIZONTALEMENT

- 1 Le plus souvent sans visibilité à la DDFIP
- 2 Pas out – Fleuve africain en pleine actualité
- 3 S'applique à soi, à son véhicule, aux risques du métier etc etc
- 4 Bouclier ancien – Rivière d'Afrique
- 5 Consonnes – Dans les Hautes Pyrénées
- 6 Prénom féminin – Conjonction de coordination
- 7 Raconte la vie de J.C. (non, pas Jules Cesar, un autre)
- 8 Désavouées

VERTICALEMENT

- A Epicer
- B Pas fini
- C 500 pattes seulement – Prénom féminin (vietnamien, parfaitement!)
- D Possèdent – Préfixe
- E Jet – Quand il désigne la lune, l'idiot regarde le doigt
- F Nourrissent le banquier – Voyelles
- G Se dit de tics qui peuvent trahir notre pensée
- H Epuisé

SOLUTION

	S	E	E	I	N	E	R	8
E	L	I	G	N	V	V	E	7
T	E		V	M	L	E	T	6
N	U	S	S	O		H	N	5
I	T	O			U	C	E	4
E	S	I	R	I	V	M	3	
R	E	G	I	N		N	2	
E	G	V	A	T	O	L	P	1
H	G	F	D	E	C	B	A	